

Règlement d'Ordre Intérieur - Annexe I

Cercle Hermès ASBL

La Bulle Safe

La Bulle Safe est l'organe qui gère les problèmes d'atteinte à l'intégrité physique, morale ou mentale des participants aux activités organisées par l'association.

À cette fin, les membres de la Bulle Safe prêtent une oreille attentive et bienveillante, libre de tout jugement ou autorité, à toute personne ayant subi une agression ou du harcèlement, de fait ou dans son ressenti, dans le cadre des activités organisées par l'association ou par un membre de l'association en délégation. Les membres de la Bulle Safe respectent dans tous les cas les règles de confidentialité fixées par le plaignant.

Lors de toute demande d'intervention, la priorité de la Bulle Safe est d'orienter le plaignant vers un service d'accompagnement psychologique compétent. De même, elle veille à ne pas agir en système judiciaire alternatif.

Les membres de la Bulle Safe veillent à être en pleine possession de leurs moyens, libres de toute influence éthylique ou narcotique dans le cadre de leur mission, tant en activité qu'en dehors.

Si elle le juge utile, sans jamais s'opposer à la volonté du plaignant et en s'assurant de ne pas influencer une éventuelle enquête de police à venir et ni participer à quelque diffamation, la Bulle Safe peut accomplir les tâches suivantes :

- Recueillir des témoignages extérieurs ;
- Recueillir la version des faits de l'agresseur présumé ;
- Organiser une rencontre entre le plaignant et le Conseil d'administration, ou représenter le plaignant auprès de ce dernier ;

- Organiser une médiation entre le plaignant son agresseur présumé ;
- Orienter le plaignant vers une organisation compétente ;
- Accompagner le plaignant dans le cadre d'une plainte aux autorités compétentes.

De plus, elle accomplit pleinement les missions confiées aux Bulles Safe par les associations fédératrices dont le Cercle Hermès est membre, tout en répondant aux exigences de celles-ci, pour autant que ces dernières n'entrent pas en conflit avec les statuts et le Règlement d'Ordre Intérieur du Cercle Hermès.

Dans le cas d'une affaire en cours à la fin de son mandat, tout membre de la Bulle Safe s'assure que le dossier est bien transmis à son successeur, avec l'accord du plaignant et à défaut, continue d'assumer son rôle dans le cadre de l'affaire concernée jusqu'à la clôture du dossier.

Dans le but d'être facilement identifiables, les membres de la Bulle Safe portent ostensiblement, lors de chaque activité ou événement organisé par l'association, un signe distinctif clairement décrit à l'ensemble des membres, oralement lors des deux premières activités de bleusaille et par écrit sur le site web de l'association.

La Bulle Safe se compose d'au moins trois membres accomplissant les missions fixées ci-après. Tout autre membre est exempt de titre et de mission spécifique mais porte les attributs de la Bulle Safe et prête son concours actif à la réalisation des missions générales de la Bulle Safe.

Bulle De Savon Maîtresse (BDSM)

- Il préside les réunions de la Bulle Safe.
- Il assure la coordination des différents membres de la Bulle Safe.
- Il s'assure qu'au strict minimum un membre de la Bulle Safe ne faisant pas partie du conseil d'administration soit présent à chaque activité de bleusaille.
- Il s'assure qu'au minimum un membre de la Bulle Safe soit présent à chaque activité ou événement organisé par l'association.
- Il est en droit d'exiger une réunion de l'assemblée générale ou un ajout à l'ordre du jour d'une assemblée par sa seule voix pour tout sujet relatif aux compétences de la Bulle Safe.
- Il collecte les dossiers liés aux missions de la Bulle Safe et les consigne dans un registre confidentiel spécial.
- Il s'assure que les membres de la Bulle Safe, et uniquement ces derniers, puissent consulter le registre de la Bulle Safe, dans un délai raisonnable de 8 jours, sur simple demande.
- Il s'assure que le registre des dossiers de la Bulle Safe soit complet, conforme aux exigences de discrétion des plaignants et bien transmis à son successeur.

Baron du Baratinage de Comités (BBC)

- Le Baron du Baratinage de Comités est également membre du conseil d'administration, avec lequel il assure la bonne transmission des informations utiles à la mission de la Bulle Safe.
- Il assure la cohérence entre les décisions du conseil d'administration et celles de la Bulle Safe.
- Pendant la période d'intégration, il s'assure avec l'aide du Maître des Bleus, que l'identité de chaque membre de la Bulle Safe soit bien connue ainsi que la manière d'entrer en contact avec ces derniers.

Commis Usuel à la Représentation Extérieure (CURé)

- Il assure toute communication utile des informations concernant la mission de la Bulle Safe auprès des personnes ou associations compétentes.
- Il représente la Bulle Safe de l'association dans les réunions des associations fédératrices dont le Cercle Hermès est membre.